

ASSOCIATION SPORTIVE du Collège F. HERITIER

L'association sportive Héritier propose à tous les collégiens différentes activités sportives, encadrées par les professeurs d'EPS, qu'ils peuvent pratiquer le mercredi après-midi. Chacun pourra y participer selon son niveau ou ses envies : découverte, perfectionnement ou compétition.

Notre association sportive est intégrée au fonctionnement fédéral de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Elle participe donc régulièrement à des rencontres ou des compétitions avec d'autres établissements du secteur.

Les élèves sont pris en charge par les enseignants d'EPS à 12h00 et pique-niquent avec eux (repas à fournir), ou peuvent se rendre directement sur le lieu de pratique. L'heure et le lieu de début et fin d'activité seront communiqués hebdomadairement, en fonction des rencontres et des déplacements éventuels réalisés. Les séances d'entraînement s'achèveront à 15h, les rencontres UNSS à 16h et jusqu'à 17h s'il y a un déplacement. Nous invitons les élèves à consulter régulièrement les informations affichées au collège et les parents la rubrique « Association Sportive » de l'ENT du collège pour accéder à tous les renseignements.

L'inscription à l'association sportive du collège permet de participer à l'ensemble des activités. La cotisation annuelle s'élève à **20 euros et est gratuite pour les bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire du Gers.**

Chaque semaine, les activités proposées seront annoncées aux élèves et ceux voulant y participer seront les bienvenus. Une présence régulière est recommandée mais pas obligatoire.

Les enseignants d'EPS

FICHE D'INSCRIPTION 2019-2020

Autorisation à remplir par les parents et à retourner au professeur d'EPS

Je soussigné(e) (père / mère / tuteur),

Demeurant (adresse)

Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire : oui – non

Téléphone en cas d'urgence :

→ Autorise l'élève

Classe, né(e) le à faire partie de l'AS du collège.

Mentions à rayer en cas de refus :

→ Accepte que l'élève soit transporté sur des lieux de rencontre grâce à un transport scolaire en commun

→ Accepte que l'élève soit transporté sur des lieux de rencontre grâce au véhicule personnel d'un responsable

→ Accepte que l'élève se rende seul à la piscine de l'Isle Jourdain

→ Accepte que l'élève quitte seul le lieu de pratique à la fin de celle-ci

JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CETTE FICHE D'INSCRIPTION :

- La cotisation de 20 euros par enfant (de préférence par chèque à l'ordre de « AS Héritier ») ou une copie de l'Attestation de Rentrée Scolaire pour bénéficier de la gratuité.

- Une photo avec le nom et classe de l'élève au verso

L'inscription ne sera effective que lorsque l'ensemble des documents aura été retourné au professeur d'EPS.

Fait à Le SIGNATURE :

Je souhaite souscrire pour mon enfant à l'IA sport (conditions de garanties pour une couverture supplémentaire des dommages corporels dans le cadre des activités de l'AS consultables sur l'ENT du collège). Pour cela, j'imprime et je remplis le coupon de souscription et je joins un chèque de 10,79€ à l'ordre de l'UNSS en plus de la cotisation à l'AS